
Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Bernard de Saintes informant de l'arrestation du député Noël près des frontières de la Suisse, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

André Antoine Bernard de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Bernard de Saintes André Antoine. Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Bernard de Saintes informant de l'arrestation du député Noël près des frontières de la Suisse, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 442;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39739_t1_0442_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

faisant le tiers de ceux de la commune de Buc, ont volé à sa défense. Apprennent-ils que leurs représentants réverent la liberté et la raison comme les seules divinités d'un peuple libre, ils s'empressent de venir déposer sur l'autel de la patrie tous les objets qui servaient au culte catholique. Inviolablement attachés à la Révolution, ils chérissent la Convention, ont juré la Constitution républicaine et la soutiendront jusqu'à leur dernier soupir.

Vive la République !

Nous joignons à notre offrande, citoyens représentants, les lettres de prêtrise de notre ancien curé, il vient avec nous les déposer sur l'autel de la patrie après avoir rempli ses fonctions pendant près de cinquante ans. Il est d'un âge qui ne lui permet plus de se livrer à un travail manuel : la nation doit secours et protection à tous ses enfants, elle doit nourrir ceux qui ont travaillé et qui n'ont pas démerité, il est de ce nombre, citoyens, il nous a toujours enseigné l'obéissance aux lois. Nous espérons que vous voudrez bien lui accorder un traitement qui puisse suffire aux besoins de son âge avancé.

Vive la République une et indivisible !

Le citoyen Bernard (de Saintes), représentant du peuple, écrit de Montbéliard, du 5 frimaire, que l'ex-député Noël, décrété d'accusation, et qui voyageait sous le nom de Jean-Baptiste Noël (Morel), officier municipal de la commune du Tillot, district de Remiremont, département des Vosges, en vertu d'un passeport de cette municipalité, a été arrêté à un quart d'heure de chemin des frontières de la Suisse : il demande une récompense pour les 5 braves préposés des douanes qui l'ont arrêté.

Le même représentant annonce que quelques juifs se déjudaient; car le citoyen Trifon, de Belfort, qui a fourni 20,000 aunes de bon drap à la République, vient de lui faire remise de 10,000 livres, et 2 livres par aune de drap écarlate, parce que les assignats ont pris quelque faveur en Suisse.

Insertion au « Bulletin » et renvoi de la lettre au Comité de Salut public (1).

Suit la lettre de Bernard (de Saintes) (2).

Bernard (de Saintes), représentant du peuple au Président de la Convention nationale.

« Montbéliard, le 5 frimaire an II de la République une et indivisible.

« Annonce à la Convention nationale, citoyen Président, qu'un des conspirateurs sorti de son sein vient d'être arrêté à un quart d'heure de chemin des frontières de la Suisse : ce sont cinq

braves préposés des douanes au Russey, Barbois et Chailleson qui ont arrêté l'ex-député Noël, décrété d'accusation et qui voyageait sous le nom de Jean-Baptiste Morel, officier municipal de la commune du Tillot, district de Remiremont, département des Vosges, en vertu d'un passeport de cette municipalité.

« On vient de me l'amener, j'ai fait donner double ration d'écape aux quatre braves volontaires et aux deux gendarmes qui l'ont conduit. Si j'ai mal fait, je payerai avec plaisir ce que j'ai fait donner de trop et désire supporter de nouvelles amendes en pareil cas. On m'avait demandé à Saint-Hippolyte une voiture pour le conduire ici, je l'ai refusée parce que je n'ai pas cru qu'un traître qui avait trouvé des jambes pour désobéir à la loi dût en manquer pour s'y soumettre; il est donc venu à pied, il couchera ce soir sur la dure et soupera frugalement en prison; demain, il partira pour Paris à cheval pour y être plus tôt rendu, je remettrai à la gendarmerie ses papiers qui prouvent qu'il s'est donné un nom supposé, qu'il a surpris un faux passeport, et travaillé à se frayer les chemins de la Suisse.

« Je demande une récompense pour les préposés des douanes qui l'ont arrêté, et ne pouvant user de réquisition dans le département des Vosges, je vais inviter les administrateurs à faire arrêter les officiers municipaux qui ont signé le passeport.

« Annonce encore à la Convention nationale que la contribution que j'ai levée ici en numéraire rentre à force dans les coffres nationaux, que tous les jours je fais des découvertes d'effets cachés, que la guillotine est venue me prêter assistance, que le seul prêtre qui existait dans ce district (appelé Cordienne) s'est déprêtrisé et a fait remise du traitement que lui faisait la France avant qu'aucun papier public ait annoncé la conduite qu'ont tenue en pareil cas les moins menteurs de nos prêtres. Annonce que bientôt j'aurai organisé les cantons, municipalités, gardes-forêts, et reculé les barrières de ce district, et désigné ceux des absents qui peuvent être regardés comme émigrés. Annonce que partout où j'ai fait des réformes, le patriotisme triomphe.

« Enfin, demande à la Convention nationale si, quoique parti avec Bassal avant ceux qui n'ont été nommés que pour la levée de la première réquisition dont nous étions aussi chargés dans six départements, si, quoique chargés de la surveillance et sûreté des frontières, du rétablissement de l'ordre dans le Jura, de la réforme des autorités constituées, enfin, si quoique envoyés près de l'armée de la 6^e division, nous ne sommes pas compris dans le décret qui rappelle tous les députés envoyés pour la première levée, car je ne veux être ni démissionnaire, ni usurpateur de commission; et en cas de décision pour l'affirmative, je demande à la Convention de m'accorder quelques jours et le moyen possible pour aller prendre les eaux à Luxeuil, dont j'ai grand besoin, mais à condition que j'y aurai quelque commission, car je ne saurais y demeurer oisif.

« Salut et fraternité.

« BERNARD.

« P.-S. — Annonce encore à la Convention

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 288.

(2) *Archives nationales*, carton AF¹¹ 152, plaquette 1229, pièce 23.